

## AS GOLF CLUB VALENCE SAINT DIDIER

réunion du bureau le 30/11/2018 à 14h00

absents, excusés:

Sonia Bernis,

présents:

Marc Roche, Martine Bogossian, Pascale Broc, Thierry Pignaud, David Bancel, Christine Habegel, Sabine Fourcade, Pierre Friedel

Un seul sujet à l'ordre du jour, LE MECENAT

en 2017, nous avons enregistré 2.777 euros, émanant de 44 foyers  
en 2018, « 1.781 euros, « 21

plusieurs explications avancées:

- c'est l'AS qui a proposé, et c'est Sabine qui a vendu, pouvant entretenir une « confusion des genres »!
- nous n'avons pas fait de bilan précis de la 1ère année
- pas assez mis l'accent sur l'incidence fiscale et les économies ainsi réalisées
- pas suffisamment mis en évidence dans le budget les raisons de nouvelles dépenses
- le budget de l'AS peut être perçu comme trop orienté vers les compétitions, et pas assez au profit des membres et de l'Ecole de Golf

Concernant la cotisation, inchangée depuis plusieurs années, il est décidé à l'unanimité des présents de la porter à 36 euros, pour une cotisation globale annuelle de 90 euros (licence 54+ cotisation AS 36)

La Direction ne souhaite plus encaisser les cotisations par le club...

Concernant le Mécénat, il est décidé de mettre l'accent sur le Jeunesse et l'Ecole de Golf

Celle dernière est en plein développement, 50 inscrits cette année, avec de nouvelles ambitions éducatives et sportives.

En effet , l'Ecole de Golf de Valence Saint Didier est la seule en Drôme Ardèche a avoir obtenu le **Label Développement de la FFGOLF** et à briguer le **label Sportif**. Ces labels récompensent un niveau de structuration et de qualité d'accueil des enfants, basés sur 6 critères précis.

En contrepartie, ils impliquent une inscription en Championnat de France par Equipe (filles et/ou garçons, pré-filière du haut niveau) et l'organisation de nouvelles compétitions dans leur propre club.

Ces nouvelles obligations ont une incidence financière non négligeable, puisqu'à ce jour, outre le matériel pédagogique fourni, les droits d'inscriptions aux différentes compétitions ont décuplé en 5 ans, passant de 150 euros en 2014 à 1720 euros en 2018 et les besoins nouveaux pour 2019

Un petit document à l'attention des membres va être rédigé et sera remis lors de toutes prochaines manifestations,

- à l'occasion du renouvellement des licences
- de réunions que Christine propose d'organiser dès début janvier pour expliquer les nouvelles règles applicables en 2019
- bien sûr lors de la prochaine AG fixée le 9 février prochain à 17h00

La soirée AS (avec la Fête des Champions) devrait avoir lieu le 16 mars prochain (date à confirmer)

fin de la réunion à 16h00